Réf. Farde e-Assemblées : 2642795

N° OJ : 36

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/02/2025

Objet : Subside Maison(s) de Quartier.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu les crédits à l'article 84201/43501 du budget ordinaire de 2025 ;

Considérant que dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances des subsides peuvent être accordés à différentes associations et structures publiques ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

Arrête :

Article unique : Un subside d'un montant de 12.860,00 EUR à l'article 84201/43501 (Eng : 25/001122) du budget ordinaire de 2025 (sous réserve de l'adoption de ce budget
par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle) est octroyé à Maison(s) de Quartier – Centre d'Animation sociale de quartier (894.681.874).

Annexes :